

Prendre en compte la demande d'aide d'un tiers en l'absence d'un consommateur de cannabis

Face à la demande d'un tiers en l'absence d'un consommateur de cannabis, le médecin doit accompagner le tiers à être dans une position d'aide pour le consommateur.

Le médecin prend en compte les difficultés du tiers pour qu'il se repositionne comme aidant vis-à-vis du consommateur.

Les difficultés du tiers peuvent entraîner une mauvaise évaluation de la situation et une attitude inadéquate vis-à-vis du consommateur.

Comment prendre en compte la demande d'aide d'un tiers en l'absence d'un consommateur de cannabis

● **D'abord, légitimer sa démarche.** *En parler facilite la compréhension et la résolution de ce qui pose problème.*

- « Il est normal qu'en tant que... parent, conjoint, ami,... vous vous préoccupiez de votre ... »

● **S'informer pour comprendre** pour comprendre quelle demande il adresse au médecin.

- « Qu'est-ce qui fait que vous venez me voir aujourd'hui ? Sa consommation ? Les effets sur sa santé ? Sa situation actuelle ? Les répercussions sur votre relation avec lui, sur les relations au sein de la famille ? »...
- « En avez-vous parlé avec d'autres personnes concernées ? En avez-vous parlé avec lui ? Que vous a-t-il dit à ce sujet ? »

● **Informé le demandeur** en fonction de ses besoins et pour l'éclairer.

- Expliquer les effets du cannabis
- S'il s'agit d'un adolescent, rappeler les étapes qu'il traverse à cet période et les difficultés qu'il peut rencontrer
- Remettre une brochure informative validée

Repères pour la pratique

- **Faire le point sur sa demande** et ses besoins.

- « Qu'avez-vous déjà fait ? »
- « Qu'envisagez-vous de faire ? »
- « Que souhaitez-vous ? »

- **Lui proposer un suivi** pour conforter sa démarche et mieux évaluer l'évolution de la situation

- « Nous avons déjà bien éclairci votre demande. Prenez le temps de réfléchir à ce que nous avons dit. Reprenons un autre rendez-vous dès que cela vous sera possible ... »

S'il s'agit d'un jeune consommateur, le médecin peut aussi orienter le tiers demandeur vers la consultation pour jeunes consommateurs de cannabis et autres substances psychoactives et leurs familles, mise en place par la MILDT, la plus proche de chez lui.

- **Proposer de rencontrer le consommateur**, seul ou avec le demandeur, dès qu'une alliance thérapeutique s'est mise en place avec lui.

Vous pouvez rappeler la confidentialité de la consultation, pour le consommateur comme pour le demandeur.

Vous pouvez aussi conseiller d'encourager le consommateur à aller rencontrer un professionnel de la consultation pour jeunes consommateurs de cannabis et autres substances psychoactives et leurs familles, mise en place par la MILDT, la plus proche de chez lui, avec qui le consommateur pourra faire l'évaluation globale de sa situation et où il pourra bénéficier d'une aide adaptée et limitée dans le temps.

Pourquoi prendre en compte la demande d'aide d'un tiers en l'absence d'un consommateur de cannabis

Légitimer sa démarche, c'est **reconnaître le problème d'une consommation et conforter le tiers** dans sa place (de protecteur, de confident, de partenaire...).

S'informer de la situation permet au tiers de mettre des mots sur la situation qui lui pose problème, de prendre de la distance, de faire connaître son point de vue. C'est aussi l'occasion, pour le médecin, d'avoir des éléments pertinents pour déterminer une conduite à tenir et étayer sa stratégie.

Comprendre la problématique que pose le consommateur au tiers, c'est **aider le tiers et le consommateur** : dédramatiser la situation en l'aidant à reprendre de la distance et à assouplir sa position, en ce qui concerne le tiers, diminuer la pression, pour le consommateur.



Pôle Ressource National
médecine générale et conduites addictives

Repères pour la pratique

Informé, c'est **remettre de l'objectivité dans la situation** et ainsi remettre à sa juste place la consommation et ses conséquences par la transmission d'informations validées. Le tiers est aidé à mieux évaluer les causes et conséquences de la consommation.

Évaluer sa demande, ses besoins, ses ressources permet de lui donner les outils nécessaires à sa demande. Cela ouvre une réflexion sur les ressources sous-estimées du tiers et les moyens et les outils disponibles.

La proposition de suivi doit **lier la résolution du problème, la réflexion et l'engagement de chacun**. Offrir un suivi, pour soutenir le tiers et/ou rencontrer le consommateur, détermine :

- la place que le praticien s'engage à prendre
- invite chacun à déterminer la sienne en sortant d'un système désignant un coupable, une victime, un exclu...
- réaffirme la nécessité de prendre du temps et l'absence d'urgence immédiate

Donner une place à l'intéressé permet de **remettre le consommateur au centre de la problématique** si celui-ci le souhaite.

Références Bibliographiques

- MOREL A., HERVE F., FONTAINE B., Soigner les toxicomanes, Dunod, 2003, 2^e édition
- Cannabis, savoir plus risquer moins, MILDT, 2001
- Usage nocif de substances psychoactives : Identification des usages à risque, Outils de repérage, Conduites à tenir, Rapport au Directeur Général de la Santé, La Documentation Française, 2002
- Le cannabis, ce qu'il faut savoir, MILDT, 2005

Pour en savoir +



CD-Rom

« **Cannabis : identifier, accompagner, intervenir. Guide pour le médecin généraliste** »

téléchargeable gratuitement sur le site du PRN www.prn-addictions.org

Auteurs : Dr Pierre AIRAUDI (Réseau GT 06), Dr Philippe BINDER (Réseau ICARES), Mr Jean-Pierre COUTERON (ANIT), Mme Judith CYTRYNOWICZ (INPES), Dr Thierry DEZEIX (Réseau ICARES), Dr Jean-Luc GALLAIS (SFMG), Dr Laurent KARILA (Hôpital Paul Brousse - Villejuif), Dr Cécile PEYREBRUNE (MCA - Faculté de Bobigny), Dr Olivier PHAN (CSST Emergence), Dr Patrick ROUA (Réseau ADDICA)